

#Etudiants #santé #lesbonsreflexes

Rentrée des étudiants : L'Assurance Maladie de l'Hérault accompagne les étudiants

La suppression de la Sécurité Sociale étudiante, depuis la rentrée 2019, a simplifié les démarches des jeunes prêts à rejoindre les bancs des amphithéâtres. Ils restent désormais automatiquement affiliés à leur précédent régime de sécurité sociale. Si aucune démarche d'affiliation n'est nécessaire, les étudiants doivent adopter de « bons réflexes » pour bénéficier d'une prise en charge optimale de leurs frais de santé.

L'Assurance Maladie profite de la rentrée universitaire, propice aux démarches administratives, pour déployer une campagne d'information et des actions pédagogiques pour les étudiants.

Adopter les « bons réflexes » pour devenir un assuré autonome

- Pour bénéficier d'une meilleure prise en charge de leurs frais de santé, les conseillers service de l'Assurance Maladie les encourageront à adopter « 4 bons réflexes » :
 - créer un [compte ameli](#) sur le site [ameli.fr](#) ou sur l'appli [ameli](#) ; cet espace personnel en ligne permet de vérifier et modifier ses informations personnelles, de suivre ses remboursements, et de poser des questions via la messagerie.
 - déclarer [son médecin traitant](#) ; à partir de 16 ans, sans médecin traitant, le pourcentage de prise en charge diminue.
 - [mettre à jour régulièrement sa carte Vitale](#) dans les bornes installées dans toutes les Caisses d'assurance Maladie, en pharmacie et dans certains établissements de santé ;
 - envoyer [son RIB](#), pour obtenir ses remboursements de frais de santé.
- Pour les aider à préserver leur santé, les conseillers prévention les informeront sur les thèmes de la prévention : addictions, vie affective et sexuelle, alimentation, activité physique, santé bucco-dentaire...

La Caisse de l'Hérault plus que jamais sur le terrain à la rentrée

La Caisse de l'Hérault ira à la rencontre des étudiants pour les informer et les accompagner dans leurs démarches d'accès aux soins et aux droits, et pour promouvoir les dispositifs de prévention en santé.

Villages des partenaires « Santé & bien-être » dans les cités Universitaires

Afin d'accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives, des conseillers de l'Assurance Maladie de l'Hérault seront présents avec d'autres partenaires dans les villages « Santé & bien-être » organisés dans les cités-U par le Crous de Montpellier Occitanie du 15 septembre au 3 octobre.

- Jeudi 15 septembre, la cité U du Triolet
- Lundi 19 septembre, la cité U Vert-Bois
- Mardi 20 septembre, la cité U Boutonnet
- Jeudi 22 septembre, la cité U Arceaux
- Mardi 27 septembre, la cité U Voie-Domitienne
- Lundi 03 octobre, la cité U Colombiere

Acquisition d'une couverture santé gratuite ou encore accompagnement aux démarches administratives en santé, les besoins se multiplient à la rentrée pour les jeunes. Pourtant, par méconnaissance de leurs droits ou de la procédure à suivre, ces démarches administratives ne sont pas toujours réalisées, même si certains étudiants sont éligibles à des droits pour favoriser l'accès aux soins.

L'Assurance Maladie de l'Hérault accueillera et rencontrera les étudiants de 18h à 21h. Des conseillers seront à leur écoute pour faciliter leurs démarches administratives et réaliser un bilan complet de leurs droits en fonction de leur situation.

Un escape game à destination des jeunes

Le 22 septembre, la Caisse d'Assurance Maladie de l'Hérault sera présente à la journée « Don't panic » organisée par l'Université Paul Valéry de Montpellier, pour accompagner les étudiants dans leurs démarches de santé. A cette occasion, l'escape game « Sortez Amélie de là ! » sera déployé pour tout savoir sur l'Assurance Maladie.

**La journée Don't Panic - 22 septembre 2022
de 10h00 à 16h00 à l'Université Paul Valéry de Montpellier**



Lors de la journée Don't Panic, les étudiants seront invités à participer à un escape game gratuit sur la santé.

Le jeu se compose de 2 espaces distincts et complémentaires, que les participants parcourent en équipe de 4 à 6 personnes. Dans le premier espace, ils doivent résoudre 4 énigmes autour des bons réflexes à acquérir en tant que jeunes assurés : ouvrir leur compte ameli, mettre à jour leur carte Vitale, envoyer leur RIB à leur caisse d'assurance maladie et enfin déclarer leur médecin traitant. S'ils parviennent à les résoudre, le second espace s'ouvre à eux : la chambre d'Amélie. C'est là que différentes

questions de prévention en santé sont abordées, avec des messages concernant les addictions (tabac, alcool, cannabis), le bien-être mental, les infections sexuellement transmissibles (IST) et la contraception, notamment.

L'objectif de cette animation est de promouvoir l'éducation au système de santé et apprendre à chacun à préserver son capital santé, au travers d'une approche ludique.

RDV le 22 septembre sur le stand de l'assurance Maladie pour relever le défi !

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 20 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

Assurance Maladie de l'Hérault

29 cours Gambetta
34934 Montpellier Cedex 9

www.ameli.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter [@cpam34](https://twitter.com/cpam34)

Contact presse:

David LOPEZ – 07 78 84 47 05

communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr